Savign’infos 2025

26 juin

Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel

Présents :

DEMOUGEOT Sylvie
DOUVIER Jean-Christian
GREBILLE Pierre-Jean
MARQUIE-JACQUIN Aurore
MUNAROLO Catherine
PELLICIOLI Joachim
PORCHERET Gérard
ROGER Jean-François
SAUVAIN Marie-Françoise
SICCARDI Martine
THOUVENIN Hélène

Absents excusés :

BENINCA Catherine pouvoir donné à PELLICIOLI Joachim
de SAINT-ALBIN Philippe pouvoir donné à MARQUIE-JACQUIN Aurore

Secrétaire de séance : PELLICIOLI Joachim

03 80 35 75 79
mairie@savigny-le-sec.fr

Le texte complet des délibérations est affiché au panneau place de la Mairie. La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

M. le Maire indique que, compte tenu de sa situation et de la demande de démission qu'il a adressée à la préfecture, il ne souhaite pas prendre part aux votes. Il rappelle qu'après la demande formulée au préfet, celui-ci doit l'accepter. Durant ce délai, et tant que la démission n'est pas acceptée, le maire reste en fonction. Néanmoins, soucieux d'assurer la continuité des travaux du conseil municipal, il a tenu à présider cette séance.

Projets

Espace scolaire / cabinet médical

Le projet précédemment présenté a été finalisé par le cabinet d'architecte. Le permis de construire a été déposé. Il est en cours d'instruction auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Le conseil municipal approuve ce projet et peut évaluer les points suivants.

Sélection entreprise étude de sols

4 entreprises ont postulé sur cette étude de sol. Nous avons pris l'avis du maitre d'œuvre et avons retenu l'entreprise ICSEO pour ce chantier qui est une entreprise remplissant les conditions techniques et étant le mieux placé au niveau tarifaire.

Sélection bureau contrôle

4 sociétés ont également postulé pour ce point. Le conseil municipal retiendra l'offre du bureau VERITAS pour un montant de 10 290€ TTC.

Sélection coordinateur sécurité.

Sur ce lot, 6 entreprises ont postulé. Le conseil municipal suit également les préconisations du maitre d'œuvre, et retient l'entreprise VERITAS, qui est aussi retenue pour le bureau de contrôle. Le cout pour cette partie est de 5 430€ TTC.

Achat de terrain

Un riverain vend sa propriété à l'intérieur de laquelle se trouve un terrain de 144 m2 appartenant à la commune. Après différents entretiens, un accord a été trouvé avec le propriétaire. La solution de racheter une partie de son terrain englobant la partie communale a été proposée par la commune pour un cout de 140€/m2. De plus, 40m2 sur emprise publique, seront concédés à la mairie pour l'euro symbolique.

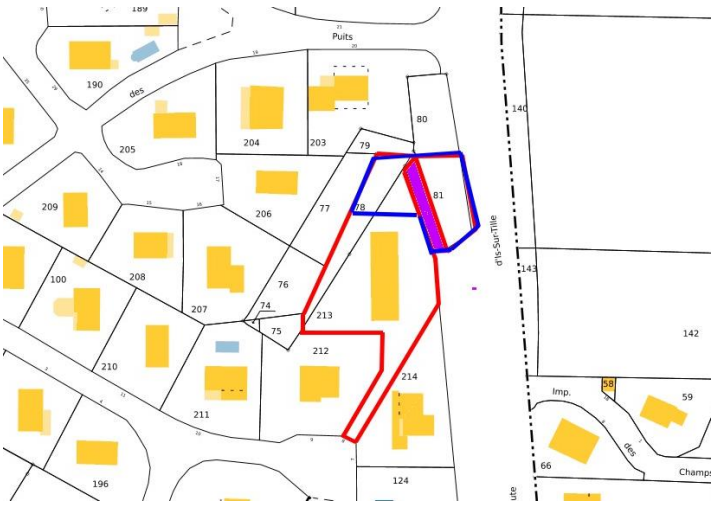

Sur le plan cadastral, la partie « violette » correspond à l'emprise appartenant actuellement à la mairie. Le cadre bleu correspond à la parcelle totale qui fera environ 700m2.

La municipalité accepte cette proposition.

Installation panneaux photovoltaiques

La municipalité a signé il y a quelques mois une convention avec le SICECO afin d'être accompagnée sur ce projet. Une première étude a été menée afin de définir nos consommations ainsi que nos possibilités d'installation. Ressort de cette étude 2 toits, qui au choix, pourraient accueillir 40m2. Cela permettrait de couvrir environ 80% de la consommation des bâtiments communaux (Mairie, écoles…) pour une production de 10kw ce qui permettra d'obtenir un meilleur tarif de rachat pour le surplus.

Le principe de l'installation proposée est de produire à un point du village et d'autoconsommer sur différent compteurs municipaux.

Le cout des travaux est estimé à 17 000€ (hors subvention) et pourrait être rentabilisé en l'état en 12 ans. Nous pouvons également envisager d'autres équipements afin d'optimiser notre consommation.

Toiture vestiaire de foot

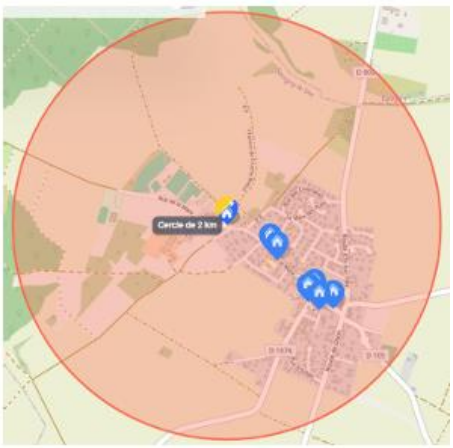
Carte du périmètre d'étude

Mise en place vidéoprotection

La municipalité a souhaité étudier le projet d'installation de vidéoprotection. Cette dernière est très demandée par la gendarmerie pour les aider à œuvrer contre la délinquance. La question a suscité le débat entre les couts d'acquisition et de maintenance à mettre en relation avec les infractions commises dans notre village. Ce projet engage également la municipalité qui devra répondre à différentes exigences au niveau réglementaire (droit à l'image, RGPD etc.).

Le conseil municipal approuve le projet. Il devra maintenant se faire accompagner afin d'établir un besoin et mettre en compétition différentes entreprises.

Finances

Aménagements sportifs (Padels, terrains pétanque, espace convivialité),

La municipalité s'était positionnée, il y a quelques mois sur l'aménagement de 2 terrains de padels ainsi que de 6 terrains de pétanque. Dans ce projet il est également prévu l'aménagement des abords pour permettre aux usagers de profiter de l'emplacement.

2 subventions sont d'ores et déjà accordées à la municipalité. Une 3ème est en cours d'instruction. Le conseil municipal espère pouvoir en bénéficier.

	MONTANT HT
COUT GLOBAL OPERATION	138 420 €
SUBVENTION DETR (ACCORDEE)	35 832 €
SUBVENTION CD21 (ACCORDEE)	33 297 €
SUBVENTION CR BFC (SOLLICITEE)	**41 607 €**
PARTICIPATION COMMUNALE (20 %) (ESTIMEE)	27 684 €
TOTAL HT	138 420 €

Travaux

Orage

À la suite de l'orage, ENEDIS est intervenu pendant plusieurs heures afin de rétablir l'électricité dans l'ensemble du village. De nombreux quartiers ont été affectés.

Par ailleurs, une zinguerie située au niveau des vestiaires s'est détachée. Une nouvelle a depuis été installée.

Travaux divers

Des réparations ont été effectuées sur des plaques d'égout en fonte le long de la route de Dijon. Ces travaux ont été réalisés en régie par nos agents municipaux, qui ont une nouvelle fois démontré leur savoir-faire et leur professionnalisme, avec un résultat particulièrement soigné.

Concernant les nouvelles tables et chaises, une partie a déjà été installée et scellée. Les autres le seront prochainement, au fur et à mesure de la disponibilité des équipes.

Compte rendu réunions

Ecole primaire

L'école primaire de Savigny-le-Sec accueille **85 élèves** à la rentrée 2025, contre **92 l'année précédente**. Cette légère baisse des effectifs permet de maintenir un bon équilibre pédagogique dans les **quatre classes**, qui comptent chacune **entre 21 et 22 élèves**.

Ce niveau de répartition reste satisfaisant et garantit de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants comme pour le travail pour les enseignants.

Ecole maternelle

L'école maternelle de Savigny-le-Sec enregistre des **effectifs stables avec 48 élèves inscrits** pour l'année scolaire 2025-2026. Cette stabilité permet de consolider les projets pédagogiques menés par l'équipe enseignante, dans un cadre éducatif serein et structurant pour les plus jeunes.

Parmi les actions marquantes de l'année écoulée, on peut souligner le **développement des activités en lien avec le label E3D (École en Démarche de Développement Durable)**. Des **séances de "classe dehors"** ont été régulièrement

organisées, permettant aux enfants d'apprendre au contact de la nature, tout en favorisant leur autonomie, leur curiosité et leur motricité.

Ces démarches s'inscrivent pleinement dans les valeurs portées par la commune en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Gestion courante

Attribution d'un logement communal

Un logement communal situé rue de la Mare est en train de se libérer. Quatre dossiers de demande ont été déposés en mairie.

Après examen des candidatures et en tenant compte des critères habituels d'attribution (situation familiale, ressources, urgence, ancrage local...), le dossier d'une famille a été retenu par le conseil municipal.

Informations

Réunion publique sur le projet immobilier route d'Is-sur-Tille

Une réunion publique s'est tenue le **mercredi 25 juin 2025** à la **salle des fêtes de Savigny-le-Sec**, permettant à la société **European Homes** de présenter son projet de **69 pavillons** sur un terrain situé à la sortie du village, en direction d'Is-sur-Tille.

Ce projet, porté par un opérateur **privé** sur des **terrains privés**, s'appuie sur une Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme depuis une dizaine d'années. Il est important de rappeler que **la commune n'est pas à l'origine de cette opération**, ni partie prenante de sa conception avec le lotisseur auquel il est rappelé que l'OAP indique textuellement que « le secteur permet la réalisation d'environ 35 logements ».

Lors de cette réunion, de nombreux habitants ont exprimé leurs préoccupations, déjà formulées lors d'échanges précédents :

- L'impact d'une telle opération sur un village de **900 habitants**, en particulier la crainte d'un **accroissement brutal de population**.
- La **saturation actuelle des infrastructures** : écoles, périscolaire, services médicaux, réseau d'eau potable.
- Le **cout** que pourrait avoir la création de nouvelles infrastructures.

La municipalité a rappelé qu'elle **n'est pas opposée au principe d'un développement urbain**, mais qu'elle souhaite qu'il se fasse de manière **progressive et maîtrisée**, afin de préserver l'équilibre du village et la qualité de vie des habitants.

La société European Homes a indiqué sa volonté de dialoguer avec la commune et a proposé un **phasage** du projet, avec une première tranche de 46 logements (avec la même densité de logement) puis une tranche de 23 logements dans les années à venir. Le permis de construire est toujours en cours d'instruction par les services de la préfecture qui en vérifie tous les aspects réglementaires (DDT).

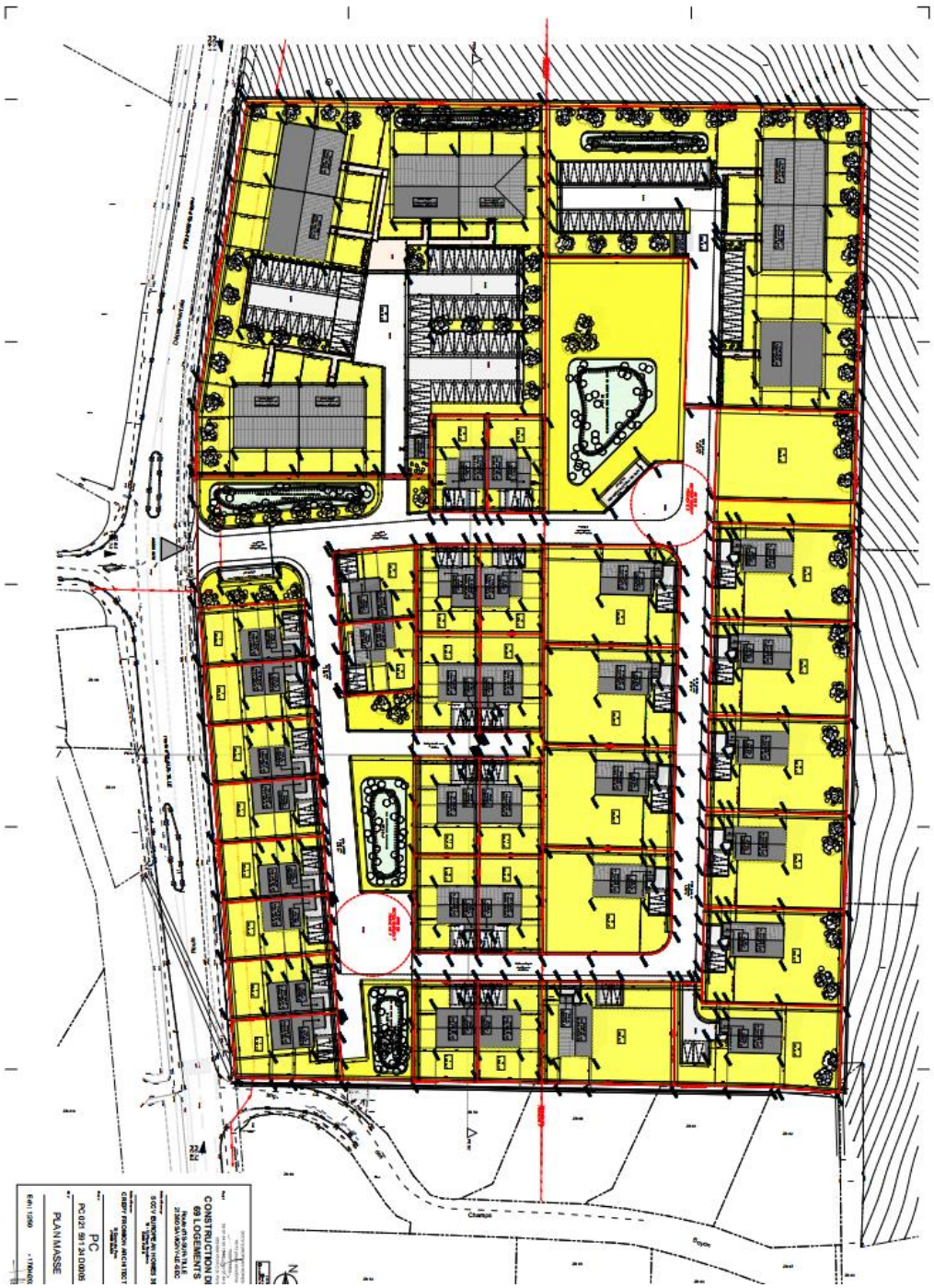

Plan de masse

Sécurité routière dans le village – Un appel à la vigilance

La municipalité souhaite attirer l'attention des parents sur un comportement observé à plusieurs reprises ces dernières semaines : **des enfants circulent à vélo à vive allure dans la rue de la Mare**, parfois sans se soucier de leur environnement, ce qui crée de réels risques d'accident.

Nous demandons à chacun de **sensibiliser les enfants aux dangers de la route**, et à l'importance de respecter les règles de sécurité, en particulier dans les rues en pente ou à faible visibilité.

Dans le même esprit, **nous appelons tous les conducteurs à redoubler de vigilance lorsqu'ils circulent dans le village**, notamment à l'approche des écoles ou en présence de jeunes cyclistes ou piétons.

La sécurité de toutes et tous, et en particulier celle des plus jeunes, dépend de l'attention de chacun.

Merci pour votre compréhension et votre coopération.

Manifestations et activités

13 et 14 juillet

Le **dimanche 13 juillet**, une soirée festive est organisée. **À partir de 19h**, un apéritif sera offert à l'ensemble des participants.

Un repas froid (salades, viandes froides, fromage, dessert) sera ensuite proposé, uniquement sur inscription. Le prix du repas est fixé à 15 € pour les adultes et 8 € pour les enfants jusqu'à 10 ans. L'inscription se fait à la mairie (ou via la messagerie) **avant le 8 juillet**. Règlement par chèque à l'ordre suivant « Comité des fêtes et Cérémonies »

La soirée se poursuivra à la tombée de la nuit avec la retraite aux flambeaux, puis une soirée dansante animée par un DJ.

Le **lundi 14 juillet, après la cérémonie officielle à 16h**, des jeux seront proposés pour les enfants comme pour les adultes.

À noter que seul le repas du dimanche soir est payant et nécessite. Toutes les autres animations sont gratuites et ouvertes à tous.

La municipalité espère vous retrouver nombreux pour partager une nouvelle fois un moment convivial et festif.

À l'issue de ce dernier conseil municipal avant la pause estivale, ***l'ensemble du conseil municipal tient à adresser à tous les habitants ses vœux de très bel été****.*

Vous pouvez vous désabonner des informations de la commune de Savigny-le-Sec en envoyant un courriel à : mairie@savigny-le-sec.fr avec comme objet 'Désabonnement des informations communales'.